

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre André, président
M. Jean-François Longpré, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 mars 2011 à 19 h
Centre Communautaire de Saint-Valentin
790, Chemin de la 4e Ligne
Saint-Valentin

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre André, président
M. Jean-François Longpré, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 mars 2011 à 19 h
Centre Communautaire de Saint-Valentin
790, Chemin de la 4e Ligne
Saint-Valentin

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 MARS 2011	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme MARIE AMMERLAAN.....	2
Mme GHISLAINE ARNAUDIES.....	5
Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO	14
Mme JOHANNE McDERMOTT	21

MOT DU PRÉSIDENT	32
-------------------------------	-----------

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique du *Projet de parc éolien de Saint-Valentin, dans la MRC du Haut-Richelieu, par Venterre NRG inc.*

J'inviterais toutes les personnes qui sont debout d'occuper vraiment toutes les chaises s'il vous plaît, de façon à ce que nous ayons un décompte le plus précis possible de l'assistance. Donc, il reste quelques places en avant. Je dirais qu'il reste peut-être une dizaine de places assises, si je vois bien, 10, 15 places assises.

Donc, je vous ai fait part, un peu avant le souper, de la situation. La situation est la suivante : Nous avons reçu un avis, une plainte a été portée à la Municipalité sur le nombre de personnes dans la salle. C'est la capacité de la salle, pour des raisons de sécurité. Cet élément-là est un élément sérieux. La commission ne peut pas écarter cette situation et considérer passer outre une décision de cette nature.

Vous avez pu voir, en arrivant, qu'il y a des pompiers qui sont ici et on sait que la capacité de la salle est de 160 personnes. Actuellement, nous sommes à peu près, je dirais, autour de 140. Il reste à peu près 20 places. On sait qu'il y a des gens qui vont arriver en cours de route, quand on va démarrer l'audience. Nous ne pourrions pas dépasser 160.

Nous avons donc, la commission a donc relativement peu de choix. Elle peut démarrer maintenant, et si nous atteignons le 160, vous comprendrez qu'on se trouverait à demander à des personnes de ne pas assister à cette audience, ce qui vient à l'encontre, totalement, de la philosophie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Notre rôle est de donner de l'information. Déjà, nous sommes en Web diffusion, j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux gens qui nous écoutent.

Ainsi, si nous atteignons le 160, monsieur le pompier Bastien, qui est le chef des pompiers ici, devra m'indiquer que nous avons atteint la capacité de la salle et nous devons ajourner la rencontre.

Si ceci s'avérait, donc si nous avons à faire cela, et je constate que peut-être nous n'aurons pas à le faire, ce qui me réjouirait, parce que tout le monde qui veut venir viendrait, là, mais si nous avons à l'appliquer, nous reprendrons demain dans une salle plus grande. Dans la région, autant que possible, parce que notre objectif, c'est d'être dans la région. Nous ne pouvons pas vous confirmer de lieu ou peut-être que nous n'aurons pas besoin de ce scénario, mais je trouvais important de vous faire part de cette situation.

Nous allons donc reprendre à la période de questions, mais auparavant, je vais demander au pompier Bastien de nous expliquer, parce qu'il doit le faire, les règles de sécurité.

Je pense que vous devrez prendre un micro, il y a un micro sur la table, si vous voulez, là.

45

MONSIEUR LE POMPIER BASTIEN :

Bonsoir! C'est ça, on a eu des plaintes concernant la conformité de la salle, on est obligé de se conformer, donc le maximum que la salle peut contenir c'est 160 personnes, conditionnellement à ce qu'il y ait des pompiers ici, ce soir, ou on est obligé d'évacuer rapidement. Si on est obligé d'évacuer rapidement, je demanderais à la partie de la salle qui est en avant, de sortir par l'arrière, la partie des panélistes, ici, de sortir en arrière de moi, du côté ouest.

50

55

Il faut, en tout temps, respecter les distances d'un mètre de chaque côté des allées, ça fait que je demanderais aux gens qui sont assis sur le bord des allées, de ne pas empiéter, s'il vous plaît, dans les allées. C'est important, c'est la sécurité des gens, c'est votre sécurité à vous. C'est pas nous qui l'avons inventé, là, c'est comme ça. Puis il faut le respecter. Je vous demanderais de respecter ces consignes-là, s'il vous plaît. D'accord? Je vous remercie.

60

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bastien. Donc, avec cet intermède, si on veut, je pense qu'il reste encore quelques places assises et il reste quelques places à l'arrière, donc je rappelle à monsieur Bastien de m'indiquer s'il y a une situation où on doit arrêter, et j'inviterais, on enchaînerait avec les questions et j'inviterais madame Marie Ammerlaan, si elle est dans la salle, de venir nous poser sa question.

65

Mme MARIE AMMERLAAN :

Bonsoir!

70

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

75

Mme MARIE AMMERLAAN :

On parle tout le temps de projet durable, et ma question est simplement : combien de temps doit durer un projet pour que ce soit considéré comme du développement durable?

80

LE PRÉSIDENT :

Parfait merci, je vais adresser la question à monsieur le représentant du ministère, monsieur Talbot, Développement durable, Environnement et parcs.

85

M. DENIS TALBOT :

La question c'est combien de temps un projet doit durer pour être considéré comme un projet de développement durable?

90

LE PRÉSIDENT :

Ou qu'est-ce qu'un projet de développement durable, finalement, et pourquoi le parc éolien... Vous avez déjà répondu un peu à ça, hier, mais j'accepte la question, parce que c'est quand même une réponse assez...

95

M. DENIS TALBOT :

Oui, mais ce n'est pas tellement la question de durée, c'est plus la question de la nature du projet qui doit respecter certains objectifs et certains principes. Puis je ne parlerai pas des treize (13) principes, mais il y a trois objectifs. Ces objectifs, il faut qu'il y ait des bienfaits sur le plan social, économique et environnemental.

100

Un projet qui respecte, qui tend à atteindre ces trois objectifs-là peut être considéré comme un projet qui fait du développement durable, qui s'inscrit dans le développement durable. Ce qui peut être le cas d'un projet éolien, par exemple, qui rapporte des redevances à une région, donc l'aspect économique; c'est un projet qui n'émet pas d'émission polluante, donc sur le plan environnemental, c'est une solution qui est intéressante versus d'autres sources d'énergie qui sont beaucoup plus polluantes; puis sur le plan social, bien si l'effort a été fait pour bien insérer le projet dans le milieu, si les gens ont été consultés suffisamment, puis sans qu'il y ait unanimité, mais s'il y a un consensus social pour l'acceptabilité du projet, on peut considérer que c'est un projet qui atteint les objectifs du développement durable, ce qui peut être le cas d'un projet éolien.

105

110

Mme MARIE AMMERLAAN :

Merci. Ma deuxième question c'est : pourquoi qu'Hydro-Québec, je pense qu'ils achètent l'énergie du promoteur, je pense, à 14 sous puis qu'ils veulent la revendre à moins que la moitié qu'ils l'achètent?

115

120 **LE PRÉSIDENT :**

On va adresser la question à monsieur Chaîné.

125 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui, comme je l'ai mentionné hier, le coût d'achat de l'énergie est inférieur à 14 sous; on parle de 12 à 13 sous en moyenne, incluant la totalité des coûts de transport. Il faut bien comprendre qu'au Québec, la tarification – d'ailleurs, aujourd'hui, on a annoncé le niveau des tarifs pour l'année, à compter du 1^{er} avril, il y aura une baisse de tarifs de 0,4 %.

130 La tarification de l'électricité, au Québec, se fait au coût moyen. Donc, on regarde la totalité des coûts à être supportés par Hydro-Québec, on regarde l'ensemble des sources d'approvisionnement en électricité et la tarification se fait en fonction de la totalité des coûts et on divise par la quantité d'énergie, essentiellement. Donc, c'est une tarification au coût moyen.

135 Toutes les nouvelles centrales de production ont un coût de revient supérieur au coût moyen de l'ensemble du parc de production qui est en exploitation. Donc, c'est la raison pour laquelle les parcs éolien coûtent de 10 à 13 sous du kilowattheure, alors qu'on a des centrales qui sont amorties, qui sont toujours exploitées, mais dont le coût de ces centrales-là à été remboursé en totalité.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous répond?

145 **Mme MARIE AMMERLAAN :**

Merci.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Vous pouvez vous réinscrire, si vous voulez. J'appelle maintenant madame Ghislaine Arnaudies. J'espère que je prononce votre nom comme il faut?

155 **Mme GHISLAINE ARNAUDIES :**

Oui, Arnaudies.

LE PRÉSIDENT :

Arnaudies, c'est bon. Bonsoir!

160

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Bonsoir, Monsieur. J'aurais deux propos à avancer ce soir. Au point de vue des paysages, au point – je m'adresse aussi au promoteur – au point 3.3.7 de son rapport d'impact, le promoteur aborde le sujet des paysages. Il réussit ce tour de force de ne pas parler de la présence, en fond visuel de notre région, des montagnes des Appalaches. Une vraie beauté, ces montagnes, Monsieur le président. Par temps clair, on distingue très bien de chez moi, le mont Pinnacle et Jay Peak. Je pourrai vous montrer des photos en déposant mon mémoire.

165

LE PRÉSIDENT :

Madame, je comprends que c'est un préambule qui vous amène à votre question?

170

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Exactement.

175

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

180

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Le promoteur ne fait-il ses études de paysage que par temps voilé ou se moque-t-il du monde en ne retenant que les éléments qui font son affaire, dans ses études environnementales?

185

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question que j'adresserais à madame Turgeon, c'est le protocole que vous suivez, est-ce que c'est un protocole classique, conventionnel? Et vous avez entendu la préoccupation de madame, à quel point ces montages, ces photomontages, ces analyses sont le reflet de la réalité, compte tenu du ciel qui, effectivement, est souvent blanc-bleu?

190

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Voilé.

195

Mme JULIE TURGEON :

200 Oui. Je vais laisser François Tremblay, qui est le coordonnateur de l'étude d'impact, répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

205 Merci.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

210 Monsieur le président, la méthode qu'on utilise, c'est une méthode relativement classique, comme vous l'avez dit, qui découle de la méthode ligne et poste qui avait été développée par Hydro-Québec pour analyser l'impact des lignes dans le paysage.

215 Donc, la méthode, ça fonctionne en deux volets : le premier volet, c'est de décrire, de caractériser la région en unités de paysage. Donc, une unité de paysage, c'est une unité de territoire qui a une caractéristique au point de vue de l'utilisation du territoire, au point de vue de la topographie, au point de vue des éléments physiographiques. Donc, il y a une certaine unité.

220 Alors, dans le cas de Saint-Valentin, on est dans la plaine, il y a des unités donc de plaine agricole, il y a des unités de village, il y a des unités de paysage, donc essentiellement de deux ou trois types, on est dans un paysage ouvert, donc la plaine agricole domine. Alors, après ça, on décrit ces unités-là dans la méthode, on les décrit en termes de vues. Donc, les vues ouvertes, les vues panoramiques, les vues de toutes sortes et on ne va pas nécessairement nommer ce qui est vu dans la vue en question, mais on va caractériser le degré d'ouverture de la vue et donc, comme je le disais, des vues panoramiques, des vues qui portent un troisième plan très loin, mais comme je disais, on ne va pas nécessairement nommer l'objet qui est vu. Donc ça, c'est la première partie de la méthode.

230 L'autre partie c'est de, au fond, de donner des valeurs à ces unités de paysage là, basées sur les valeurs qui sont reconnues dans le schéma d'aménagement essentiellement. Des valeurs qui sont reconnues également, au point de vue touristique, au point de vue de la mise en marché touristique, donc c'est des choses qui sont regardées.

235 Ensuite, on attribue des valeurs au point de vue de la capacité d'intégration de nouveaux éléments. S'il y a des éléments dans le paysage où il y a déjà beaucoup de traces humaines, que ce soit des silos, des chemins de fer ou des infrastructures, c'est sûr que ça fait partie de la capacité d'intégrer des nouveaux éléments aussi.

240 Alors, une fois qu'on a déterminé des valeurs pour chacune de ces unités-là on va déterminer le degré de sensibilité à y ajouter un nouvel élément. Et pour faire ça, on se sert de photomontages.

245 Donc, les photomontages ont comme objectif, ont un objectif technique. Ce n'est pas de représenter le plus fidèlement possible l'éolienne dans son milieu, c'est avant tout de donner une idée de la grandeur qu'auront les éoliennes dans les différents types de vue représentatifs.

250 Donc, les éoliennes sont représentées à la bonne grandeur, sont représentées à la bonne distance, et c'est de là que, dans le fond, comme je dis, c'est un outil technique. Alors, le ciel, des fois, ne va pas être parfait pour quelqu'un qui a un œil plus esthétique, mais on va essayer d'être représentatif dans les saisons. Donc, on en a l'hiver, on en a le printemps, on en a l'été, on a essayé d'être représentatifs aussi de cette façon-là.

255 On essaye le plus possible d'être représentatifs également dans le type de ciel, que ce soit nuageux ou ensoleillé, mais on ne va pas faire nos photos avec le ciel le plus bleu possible – aujourd'hui c'est la bonne journée, on y va.

260 Comme je vous dis, ça a une vocation technique, les photomontages, donc on essaie évidemment d'avoir des photomontages les plus intéressants à montrer, mais il peut arriver qu'on ait des photomontages qui sont un peu avec un ciel voilé ou gris ou quoi que ce soit, et comme je dis, ça a une fonction technique.

LE PRÉSIDENT :

265 Parfait. Donc, ça serait possible, par ailleurs, de les faire sur un ciel plus brillant et de plus grande visibilité possible. Donc, j'imagine que ça augmente la visibilité des éoliennes dans le paysage?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

270 Lorsqu'on est dans une situation où on a pris notre photo en période nuageuse, la personne qui réalise le photomontage, dans les procédures qu'on a chez nous, chez GL Garrad Hassan, la personne qui réalise la photomontage va accentuer le contraste pour les rendre visibles. Donc, si on a un ciel nuageux, généralement on va s'arranger pour représenter les éoliennes à contrejour, de manière à ce qu'elles soient plus noires à l'horizon. Donc, on s'arrange pour les rendre le plus visibles possible, compte tenu du réalisme, aussi, du type de prise de vue qui a été faite.

275

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et tout simplement pour confirmer, la démarche ligne et poste était quand même pour des structures beaucoup plus petites, fixes, parce que les pylônes de bougent pas?

280

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui.

285

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez évalué, votre entreprise, la validité de la démarche pour des objets de cette hauteur, avec un mouvement?

290

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

C'est une très bonne question, la méthode n'a pas été validée au point de vue théorique, si on peut dire, là. Par contre, elle a été validée avec des suivis. Les parcs qui ont été construits, qui fonctionnent en ce moment, ont été analysés, à l'époque de leur développement, avec la méthode ligne et poste, et on a fait des suivis; regardé si les simulations visuelles concordait, et si l'effet visuel concordait aussi au jugement qui avait été porté et concordait aussi aux jugements qui ont été demandés dans les sondages de suivi. Et dans tous les cas que je connais de suivi, la méthode s'avère tout à fait valable pour les éoliennes.

295

300

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez eu accès à beaucoup de rapports de suivi?

305

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Bien, j'en ai réalisé.

310

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous les avez réalisés? O.K. Parce que nous, nous en avons vu relativement peu. Vous savez que les rapports de suivi sont souvent considérés, dans le rapport avec le ministère, comme confidentiels. Est-ce qu'il vous serait possible de nous en déposer un rapport, que l'on puisse apprécier ce qu'on y trouve?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

315

C'est dans les résumés annuels, vous avez le résultat des sondages et vous avez le résultat de la validation.

LE PRÉSIDENT :

320

Parfait. Donc, c'est dans les résumés, vous parlez de Baie-des-Sables...

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

325

Oui, et de l'Anse-à-Valleau.

LE PRÉSIDENT :

330

Parfait. Donc, on avait déjà demandé le dépôt des sommaires de ces suivis, au besoin on reviendra. Donc, vous avez une réponse, elle peut être plus ou moins satisfaisante, vous aurez de quoi mettre dans votre rapport, dans votre commentaire.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

335

Absolument, je montrerai les photos qui sont différentes.

LE PRÉSIDENT :

340

Est-ce que vous avez une deuxième question, Madame?

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

345

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

350

Je voudrais revenir sur la question des flèches de glace. La réponse du promoteur n'est pas satisfaisante. J'ai assisté à la conférence d'un communicateur scientifique d'Hydro-Québec, monsieur Claude Demers; lui prétend que les flèches de glace, à la reprise des éoliennes, peuvent fuser jusqu'à 6 ou 700 mètres. Surtout, il est beaucoup plus prudent que le promoteur,

355 affirmant qu'en fait, on ne dispose pas assez d'études sur le sujet, vu qu'il est rare que les éoliennes soient installées dans des zones comme la nôtre où les verglas sont fréquents.

360 La vallée du Richelieu est très sensible au verglas, ce n'est pas à Murdochville que l'on a les épaisseurs constatées en 1998, mais bien ici. Je reste donc très inquiète. On planifie deux éoliennes à seulement 300 mètres de mon bois où j'entaille, à seulement 200 mètres du Petit Rang, que l'on veut condamner aux quatre roues, car sans doute il est devenu trop dangereux, mais moi, je m'y promène quotidiennement avec mes chiens, et aux vacances avec mes petits-enfants. Deux questions.

365 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

370 **Mme GHISLAINE ARNAUDIES :**

Quelle est la recommandation que peut me faire le promoteur? Ne plus promener mes chiens, interdire à mes petits-enfants de sortir de la maison, déménager mes ânes ou ne plus entailler mes érables?

375 **LE PRÉSIDENT :**

380 Donc, vous comprendrez qu'il y a un excellent commentaire et une analyse dans votre dossier – mais je sais, Madame Turgeon, hier, vous vous êtes engagée à déposer un rapport qui fait état des simulations de ces projections de glace. Il faut dire que la glace, la projection de glace, c'est un phénomène physique.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Oui.

385

LE PRÉSIDENT :

390 Ça se modélise bien. Les incertitudes peuvent être assez limitées, si on regarde les distances de projection un peu vers les distances maximum. Donc, ce que je vous propose, c'est que nous attendions de voir ce rapport – à moins que vous n'ayez quelque chose, Madame Turgeon à ajouter maintenant sur ça, mais on ne pourrait pas aisément discuter, tant qu'on n'a pas vu l'analyse, vous comprendrez, l'analyse qu'ils ont faite pour nous simuler les projections.

Mme JULIE TURGEON :

395 Oui, certainement, on pourrait ajouter de l'information, bien le rapport a été déposé ce matin.

LE PRÉSIDENT :

400 Ah, c'est ça.

Mme JULIE TURGEON :

405 Donc, j'imagine qu'il va être disponible en ligne, je ne sais pas dans quel délai que la commission va le rendre disponible pour le public, mais...

LE PRÉSIDENT :

410 Il l'est peut-être déjà derrière. Peut-être que si vous allez voir madame Gélinas, peut-être que vous avez déjà accès au rapport, ce qui vous donnerait une idée.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

415 Est-ce que c'est juste le rapport du promoteur qu'on va avoir?

LE PRÉSIDENT :

420 Pour l'instant, c'est son rapport d'expert. C'est une entreprise qui a fait ça? Une entreprise privée?

Mme JULIE TURGEON :

425 En fait, c'est l'entreprise... Oui, vas-y.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

430 C'est une analyse qui a été faite par Garrad Hassan il y a deux ans, et en fait, c'était pour l'Ontario. Donc, ce n'était pas pour le client, ce n'était pas pour TransAlta, c'était en général une réflexion sur la glace avec trois scénarios, et c'est assez complet puis c'est, en soi, c'est neutre, parce que ça n'a pas été fait pour le client, ça n'a pas été fait dans le contexte ici.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

435 Et est-ce que d'autres analyses peuvent être différentes? Parce que nous, on a eu une personne qui est fondateur de l'unité d'environnement d'Hydro-Québec, il nous a donné d'autres informations, donc qui croire?

LE PRÉSIDENT :

440 Madame, regardez ce que je vais faire, je vais l'envoyer au ministère.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Parfait.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Puis vous avez des experts sur ces questions, qui pourraient analyser le rapport?

M. DENIS TALBOT :

450 Oui, c'est certain qu'on pourrait jeter un coup d'œil sur le rapport, de la façon dont il a été monté. Par ailleurs, il y a déjà de la littérature qui existe à ce sujet-là, puis on parle de distance maximale de 250 mètres, à peu près, et il y a d'autres informations également, là. Il y a quand même, puis ça a déjà été documenté, selon le site *Industrial Wind Action Group*, un répertoire
455 américain des différents événements, une nouvelle publication concernant la filière éolienne mondiale.

Selon ce groupe-là, aucun événement de projection de glace n'aurait causé d'accident impliquant un humain depuis 2005, en rapport avec les éoliennes. C'est sûr que c'est quelque
460 chose qui peut se produire, c'est rare, mais effectivement, si on reçoit une copie du rapport, on pourra jeter un coup d'œil là-dessus.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

465 Mais si c'est dans les régions de verglas. Ça dépend, si ce n'est pas dans des régions de verglas, il n'y aura pas de projection, mais si c'est dans une région de verglas, il peut y avoir des projections.

LE PRÉSIDENT :

470 On pourra voir, Madame, le... en fait, si la région est verglaçante, j'imagine que ça augmente les probabilités que l'événement arrive.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

475 Oui.

LE PRÉSIDENT :

480 Mais, ça n'augmente pas nécessairement la distance de projection.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

D'accord.

485 **LE PRÉSIDENT :**

490 Donc, quand on va voir le rapport, on sera en mesure d'en discuter. Suivez les lieux des dépôts puis si jamais il y a des questionnements, nous allons réagir pour poursuivre votre question, assurément.

Mme GHISLAINE ARNAUDIES :

Je vous remercie.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. J'inviterais maintenant, je crois que c'est monsieur Riaz Lakhanisky, s'il est dans la salle. Sinon, je reviendrai plus tard.

500 **UNE INTERVENANTE :**

Il est allé souper, il a été retardé.

LE PRÉSIDENT :

505 Pas de problème. Je le rappellerai un peu plus tard. Nous poursuivons avec madame Astrid Ammerlaan Tetteroo. Bonsoir, Madame.

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

510

Bonsoir, Monsieur le président. Dans l'étude d'impact, volume 4, question 114, le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé qu'une modélisation d'ombres mouvantes soit présentée aux résidants concernés, afin qu'ils puissent se prononcer sur l'acceptabilité de l'impact potentiel sur leur qualité de vie. Nous sommes situés dans le rang St-George et nous

515

LE PRÉSIDENT :

520

De bruit? O.K. On va la demander, vous allez pouvoir nous indiquer.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

525

J'y arrive, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

J'ai confiance.

530

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

Alors, vous pouvez voir que nous sommes situés sur l'est-ouest, nos bâtiments, surtout le bâtiment de l'étable a les ouvertures des fenêtres pour le soleil qui se lève et le soleil qui se couche.

535

Dans l'étude d'impact, on voit que nous sommes ceux qui sont assujettis à plus d'ombres mouvantes, le matin et le soir, parce que nous avons les trois éoliennes devant nous. J'ai lu que nous avons 28 minutes par jour d'ombres mouvantes, et si j'ai bien compris, pour 115 jours. On est les plus affectés, avec un autre voisin dans le rang St-George.

540

Nous, on se lève tous les jours avant le soleil. Nous sommes debout tous les jours avant que le soleil se lève, et nos vaches aussi, alors on est assujettis à beaucoup d'ombres mouvantes. Alors, je demande : où est la limite de l'acceptabilité de l'impact potentiel sur notre qualité de vie?

545

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci Madame. Une représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Tardif.

550

Mme ISABELLE TARDIF :

555

Oui. Nous, quand nous évaluons l'étude d'impact, nous nous prononçons sur la recevabilité, c'est-à-dire est-ce qu'elle est complète ou non, et est-ce que le sujet a été traité de façon satisfaisante. Donc, en ce qui concerne les ombres mouvantes, nous tenions à ce qu'une modélisation soit faite et que l'information soit rendue disponible pour les résidants qui s'en préoccupent.

560

Au niveau de l'acceptabilité du phénomène, comme c'est quelque chose de subjectif, la sensibilité à ces ombres mouvantes là, nous préférons laisser le soin aux citoyens qui sont affectés de vous informer eux-mêmes, s'ils trouvent que c'est acceptable, la durée d'exposition, ou non. Moi, je ne suis pas en mesure de juger si 28 minutes par jour c'est trop ou c'est correct, parce que ce n'est pas moi qui vais la recevoir. C'est une nuisance, elle est décrite comme étant bien réelle, et mon approche, c'est de laisser les citoyens se prononcer, à savoir si elle est acceptable ou non.

565

LE PRÉSIDENT :

570

Parfait. Je vais aller du côté du promoteur, simplement pour confirmer un peu la localisation qui a été donnée pour les durées d'exposition, pour être sûr qu'on est sur la même longueur d'ondes. Monsieur Tremblay?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

575

Bien, le tableau des résultats est dans le volume 6, à l'annexe du volume 6.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

580

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

585

On a effectivement tous les récepteurs qui ont été modélisés, juste la précision à apporter, c'est que le 28 minutes, c'est le maximum. Donc, ce n'est pas 28 minutes par jour pendant 115 jours, là. Et 115 jours, c'est la période maximale aussi, là. Ça commence par des secondes et ça redevient des secondes au terme du cycle.

LE PRÉSIDENT :

590

O.K.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

595 Donc, le 28 minutes n'est pas une moyenne, mais le maximum, dans l'occurrence de la
période de temps que j'ai dit qui était au printemps. Donc, on a ça, et comme madame
Ammerlaan l'a signalé, je ne sais pas si on peut le montrer, donc la résidence est sur le rang St-
George. Donc le phénomène, dans son cas, va se produire le matin. Ce sont les éoliennes qui
sont à l'est qui vont projeter de l'ombre; la distance étant de 750 mètres, comme je disais, l'ombre
est beaucoup moins franche à cette distance. De l'autre côté, je ne serais pas très inquiet pour
les éoliennes du couchant, là, mais disons, c'est sûr que le modèle qu'on a analysé toutes les
600 possibilités.

Donc, essentiellement, ce qu'on voit, là, l'ombre va venir des éoliennes le matin, à ce
moment-là.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Et je comprends qu'advenant où ça cause nuisance à madame Ammerlaan ou à sa famille,
elle porterait plainte sur votre ligne 24/24, 7/7?

610 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Il faudrait voir.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous iriez la documenter et vous verriez, si c'était le cas, à apporter des correctifs pour
qu'elle n'ait pas cette nuisance.

620 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Effectivement, c'est la façon, comme vous l'avez dit, de documenter la plainte. Cet après-
midi on a parlé de comment documenter une plainte de climat sonore, dans le cas d'ombres
mouvantes, ça m'est déjà arrivé dans d'autres juridictions que le Québec d'avoir à traiter ça. Ce
qu'on fait, comme je disais, c'est une inspection du terrain. On regarde où sont localisés les
625 arbres, où sont les fenêtres et, encore là, on compare, on va mesurer le phénomène puis on le
compare avec le modèle pour voir si le modèle ne s'est pas trompé quelque part, première des
choses, et ensuite de ça, on pose un diagnostic et on trouve une solution.

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

630 Mais, une petite sous-question. C'est que dans l'étude, on dit que les résultats seront présentés aux résidants concernés, mais personne ne m'a visitée.

LE PRÉSIDENT :

635 Parfait. Donc, est-ce que vous comptez présenter ces résultats particulièrement aux résidants directement concernés?

Mme JULIE TURGEON :

640 Bien, les résultats de l'étude du mouvement d'ombres étaient disponibles depuis la réalisation du document, je pense, en octobre 2010 qu'on a fait le... ou peut-être avant, là, le volume 6.

LE PRÉSIDENT :

645 Donc, c'est récent?

Mme JULIE TURGEON :

650 On a envoyé des publicités dans les journaux pour aviser les gens qu'on a un bureau d'ouvert avec la disponibilité de tous les documents, donc toutes ces études-là sont disponibles à la population depuis le mois de septembre.

LE PRÉSIDENT :

655 Mais je comprends de madame, c'est qu'elle aimerait une action de votre part qui l'informe. C'est ce que je comprends, Madame Ammerlaan? Qui informe les gens qui sont dans cette situation?

Mme JULIE TURGEON :

660 Oui, bien certainement, si on peut donner de l'information pour la maison de madame, on peut le faire.

Mme ASTRIDE AMMERLAAN :

665 Non, je voudrais mieux dire que j'avais « expecté » que vous alliez m'informer avant. J'ai lu l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

670

Ah, d'accord. Vous auriez aimé avant.

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

675

Mais j'ai compris vous allez nous présenter, aux résidants concernés, avant.

LE PRÉSIDENT :

680

Donc, vous auriez aimé être consultée avant.

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

Oui.

685

LE PRÉSIDENT :

Donc maintenant, pour vous, il est un peu tard, c'est ça?

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

690

Oui.

LE PRÉSIDENT :

695

Vous avez une autre question?

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

700

Oui. Quand vous allez me montrer des cartes comme ça, et les autres cartes qui sont disponibles, entre autres seulement avant que nous avons demandé pour des cartes, je ne comprends pas, et c'est ça ma question, pourquoi le promoteur n'a jamais fourni des cartes avec des numéros de lots. Pour nous, les résidants, et surtout pour les cultivateurs, c'est difficile de se retrouver sans les numéros de lots et ça n'a jamais, jamais été présenté.

705

Quand le comité Don Quichotte a commencé son opposition, nous l'avons demandé pendant une petite rencontre avec le promoteur, mais on a reçu un pamphlet avec des flaques comme ceci, mais pourquoi ils n'ont jamais publié une carte avec des numéros de lots?

LE PRÉSIDENT :

710 Parfait. Donc, on va poser la question à madame Turgeon.

Mme JULIE TURGEON :

715 O.K. Bien, évidemment, comme je le disais, puis que je l'ai mentionné hier, il faut vraiment en faire la demande. À ma connaissance à moi, on ne m'a jamais demandé une carte avec des numéros de lots, on a demandé justement, on avait un dépliant qu'on a fait parvenir, puis pour des questions de visibilité, on avait mis les secteurs des éoliennes qui étaient présents sur le dépliant.

720 Suite à des demandes, les gens voulaient voir exactement, les éoliennes étaient situées où, le dépliant suivant, on a mis les éoliennes sur la carte. Concernant les lots, il n'y a pas de problème, on peut rendre disponible... en fait, on peut déposer à la commission une carte indiquant les lots avec les numéros de lot, sans problème.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Je suis juste incertain, parce qu'il me semble que j'ai vu des cartes avec les numéros de lots dans les derniers rapports, documents que vous avez déposés, c'est possible?

730 **Mme JULIE TURGEON :**

735 Dernièrement, il y a une carte émise avec les lots. En fait, pour des raisons visuelles, on n'avait pas mis les numéros, c'est juste la délimitation des lots. On a soumis, dès le début des audiences publiques, la liste des lots avec les infrastructures qui sont présentes sur chaque lot, mais c'est quelque chose qui se fait facilement. Donc, il faut juste en faire la demande, puis on va la rendre publique, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

740 Ça se fait facilement? Mais pour l'instant, ça n'a pas été fait. Donc, je vais vous demander de nous produire cette cartographie avec les lots.

Mme JULIE TURGEON :

745 D'accord. Pas de problème.

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

C'était une question officielle pendant la soirée d'information officielle du BAPE du 8 décembre. On a posé la question officiellement.

750

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Là, nous allons l'obtenir.

755

Mme JULIE TURGEON :

Je suis désolée si la demande n'a pas été... elle ne m'a pas été parvenue, parce que je pense qu'on a eu quelques demandes cette soirée-là, on a adressé toutes les demandes. Si on n'a pas traité celle-ci, désolée, on va rectifier la situation.

760

LE PRÉSIDENT :

Nous entendons vos excuses. Merci, Madame

765

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

770

J'invite maintenant monsieur Wim Ammerlaan.

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

775

Il est encore avec ses vaches.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elles ont vêlé?

780

Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO :

Pas encore.

785

LE PRÉSIDENT :

790 Madame Johanne McDermott. Pendant que madame McDermott – est-ce que oui, elle est
ici? Pendant qu'elle s'approche, je vous souligne que nous aurons en ligne, à 21 h, la
représentante du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
pour parler des valeurs des résidences, mais nous aurons également, et j'essaierai de l'avoir à
20 h, le représentant d'Environnement Canada, du Service canadien de la faune. Nous voulons
795 entendre ses commentaires sur l'analyse sur les oiseaux migrateurs. À ce moment-là, nous
aurons besoin, probablement, de votre expert biologiste pour intervenir avec lui.

Madame, bonsoir.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

800 Oui. J'aimerais savoir si le promoteur est tenu, lorsqu'il installe des éoliennes à la frontière
de deux municipalités, ou même deux MRC, de respecter les normes des deux municipalités.
Par exemple, s'il installe une éolienne à Saint-Valentin et que la distance séparatrice avec les
résidences est de 750 mètres et que dans la municipalité à côté, elle est de 1 000 mètres, et que
805 la maison serait à 500 mètre, mettons, est-ce qu'il doit respecter les normes des deux
municipalités?

LE PRÉSIDENT :

810 Donc, si je ne m'abuse, Madame Bourdage (sic) de la MRC? Quel est le rapport inter
MRC? Est-ce que ce genre de question... comment c'est géré?

Mme CAROLINE ROBERGE :

815 Inter MRC, ça n'a pas été... déjà, il fallait le gérer au niveau municipal, là, au niveau des 14
municipalités de la MRC ça n'a pas été géré, inter MRC.

LE PRÉSIDENT :

820 Parfait. Donc, pour l'instant, chaque MRC est autonome sur son territoire?

Mme CAROLINE ROBERGE :

Exactement.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Et il n'y a pas d'obligation de proximité. Est-ce qu'il y a lieu, est-ce qu'il y a un devoir d'aviser l'autre MRC, comme bon citoyen, que quelque chose approche?

830 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Bien, là, je rentre peut-être dans une opinion, mais à mon idée, c'est le promoteur qui devrait peut-être voir avec la MRC voisine, là, des distances à respecter.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, vous avez la réponse, il n'y a pas une obligation d'application.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

840

Donc, ça veut dire que si une éolienne, ici, à Saint-Valentin, s'il y avait un vignoble, par exemple, elle devrait se trouver à 2 000 mètres du vignoble, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

845

Je pense que c'est huit cent soixante-quinze (875) mètres Madame Roberge, la distance d'un vignoble?

Mme CAROLINE ROBERGE :

850

Oui, c'est 875 mètres.

LE PRÉSIDENT :

855

875 mètres.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

860

Et si elle se retrouvait à 750, mettons, de la municipalité d'à côté, elle ne serait pas tenue de respecter le 875, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

865

Pour l'instant, je n'ai pas en mémoire la réglementation qui toucherait le même genre d'installation de la MRC des Jardins-de-Napierville, mais c'est le règlement, je comprends de la

réponse, que c'est le règlement de la MRC qui s'applique dans son territoire, mais pas inter territoire.

Mme CAROLINE ROBERGE :

870

Exactement, oui.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

875

D'accord. Il y a un problème.

LE PRÉSIDENT :

880

On va sûrement le lire dans votre mémoire.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

885

Oh! oui. Ma deuxième question : les terres agricoles du Québec composent 2 % de notre territoire et on sait que les terres arables sont une richesse qui n'est pas renouvelable.

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

890

Mme JOHANNE MC DERMOTT :

895

TransAlta veut installer des centrales éoliennes sur ces terres, et nous dit que la perte effective de surfaces cultivables occupées sera négligeable. TransAlta parle pour Saint-Valentin, de point 13 % – je pense que c'est ça? Ça peut paraître minime quand on y regarde au pièce par pièce, au projet par projet. Mais si on regarde la situation dans son ensemble, la perte devient majeure; et si, en plus, on y inclut par exemple des constructions de routes, ça devient catastrophique.

900

Alors, ma question : est-ce qu'il y a eu, depuis 96 jusqu'à aujourd'hui, une étude comprenant la perte totale de terre cultivable perdue ou qui sera perdue en tenant compte de tous les projets éoliens en exploitation, en construction, en attente d'autorisation et en préparation? Si on ajoute à ça, est-ce qu'il y a des compilations qui existent et est-ce qu'il serait possible d'y ajouter aussi la perte de surface cultivable depuis 96 qui sera perdue à cause de projets routiers? Le but de la question, c'est de démontrer le péril qui guette nos terres arables, si on continue de les gruger comme ça, sans aucun plan d'ensemble.

905

LE PRÉSIDENT :

910 Je comprends le commentaire à la fin, j'adresse la question vers le ministère, Madame
Normandin, le ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

915 Oui. En fait, là je vais devoir répondre en quelque sorte au nom de la Commission de
protection du territoire agricole, que ce soir je représente en partie – je n'entrerai pas dans les
détails de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. En fait, la compilation de ce que vous
voulez au niveau éolien, ce serait par usage non agricole à la Commission de protection du
territoire agricole...

920 Pour le moment, en fait, les projets éoliens, c'est en cours à la CPTAQ, je ne crois même
pas qu'il y ait des UNA de compilés à ce niveau-là, ça serait à la CPTAQ de déposer un tableau
en ce sens-là. Sinon, au niveau de toutes les pertes agricoles en raison de routes ou de
constructions, et cetera, c'est également des tableaux qui peuvent être compilés par MRC à la
925 Commission de protection du territoire agricole, donc je pourrais vous déposer ça. Je ne rentrerai
pas dans les détails ce soir, ça serait peu pertinent, mais c'est sûr que c'est des impacts
cumulatifs qui sont compilés par cette commission-là.

LE PRÉSIDENT :

930 Parfait. Donc, on apprécierait que vous nous déposiez ces tableaux. Vous comprenez que
c'est la Commission de protection du territoire agricole qui a aussi une décision à prendre. C'est
elle qui s'occupe des changements d'usage, qui prend les décisions à cet effet, c'est elle aussi
qui voit les inclusions et les exclusions de la zone agricole, à cette autorisation.

935 Votre question amène aussi à me diriger vers le promoteur. Le promoteur nous a dit hier,
qu'il avait envisagé ou réfléchi à des méthodes de compensation pour les pertes d'usage, dans le
cadre de son projet, et j'aimerais l'entendre sur cette question

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

940 J'aimerais juste dire que le problème, ce n'est pas la perte d'usage, c'est-à-dire comment
on compense ça, mais c'est le fait qu'il y a perte d'usage, tout simplement. Mais enfin.

LE PRÉSIDENT :

945 Oui. Mais là, quand je parle de compensation, ici, je parle de compensation en terres et pas
compensation financière.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

950 D'accord.

Mme JULIE TURGEON :

955 Oui, effectivement, merci Monsieur le président. Oui, il y a des compensations financières, mais récemment, suite à des discussions puis suite à l'écoute, en fait, de la population, donc clairement que les gens trouvaient que les pertes agricoles étaient vraiment un enjeu – je vais demander, si vous le permettez, à Réjean Racine, qui est agronome, qui est du groupe UDA, de parler un petit peu de ce qu'on prévoit faire. Puis évidemment, plus on va s'approcher dans le processus avec la CPTAQ, on va vraiment plus préciser ce système-là, mais l'idée, ça serait
960 d'essayer d'avoir une perte très minime, voir même zéro, qu'on pourrait faire suite au suivi des remises en culture, puis avec des systèmes de compensation que Réjean va vous expliquer.

LE PRÉSIDENT :

965 Monsieur Racine.

M. RÉJEAN RACINE :

970 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

975 **M. RÉJEAN RACINE :**

Je sais qu'il y a une présentation, je pense, qui dure quelques minutes, simplement pour expliquer un peu les différentes superficies qui sont en cause.

980 Alors, c'est un exemple qu'on a pris où on a des superficies – dans le fond, il faut comprendre que les superficies, il y a des superficies qui sont en perte temporaire, c'est-à-dire pendant les travaux et des superficies qu'on appelle en perte permanente, entre guillemets, c'est durant l'exploitation.

985 Alors, la première diapositive montre des superficies, c'est un cas type dans le fond, que je vais vous présenter. Après ça, je reviendrai avec des chiffres plus globaux au niveau du parc. Alors, dans ce cas type là, par exemple, ce qu'on a en rouge, ce sont les pertes temporaires qui sont dues durant la construction.

990 Alors, on a les chemins d'accès, qui vont avoir une largeur, pendant la construction, nécessaire de 13 mètres. Le chemin en tant que tel va avoir une largeur de 7 mètres, mais la superficie de terrain nécessaire va être de 13 mètres, et on a, par éolienne, une superficie d'environ 6 400 mètres carrés qui va être nécessaire, donc, pour la durée des travaux. Alors, ce qui fait, par exemple, dans cet exemple-là, une superficie d'environ 4,9 hectares, qui va être utilisée de façon temporaire, c'est-à-dire pendant l'installation du parc.

995 Par la suite, ce qu'on va avoir durant l'exploitation du parc, on va avoir les superficies qui vont diminuer, c'est-à-dire qu'on a vu tantôt qu'on avait des chemins d'accès temporaires, les chemins d'accès temporaires, on avait dit une emprise de 13 mètres, mais un chemin de 7 mètres de largeur, alors le chemin va être réduit à 5 mètres de largeur, et la superficie, au niveau des éoliennes, va être réduite à 971 mètres carrés environ, c'est-à-dire 0,1 hectare.

1000 Alors, quand on fait le calcul de ces superficies pour ce cas-là particulier, on arrive à une superficie d'environ 1,4 hectare. À ça, il faut prendre en considération également que dans ce cas là, comme dans plusieurs cas, les chemins d'accès, il y en a qui sont déjà existants. Alors, ces des chemins donc qu'on va tout simplement améliorer.

1005 Alors, on ne peut pas calculer les chemins existants comme étant une perte agricole, alors dans ce cas-là, ici, on avait par exemple une superficie de 0,8 hectare, ce qui est en bleu, qui était un chemin déjà existant. Donc, la perte de sol cultivé va être de 1,4 moins le 0,8, va être de 0,6 hectare.

1010 Prochain acétate. On a également la possibilité de réduire encore plus la superficie d'empreinte au sol, qui ne sera pas utilisable pendant la période d'exploitation à des fins agricoles, on peut la réduire à 320 mètres carrés environ. Une place pour l'éolienne et également une place pour l'aire de stationnement temporaire.

1015 Alors, si on soustrait encore la superficie qu'on va pouvoir utiliser à des fins agricoles, on se retrouve, en bout de ligne, avec une perte d'environ 0,4 hectare. Alors, ça, c'est un exemple que je vous donne, pour pouvoir vous expliquer tantôt les chiffres un peu plus globaux qu'on va présenter.

1020 Alors, ce qui arrive, c'est qu'au niveau du parc, globalement, si on regarde au niveau des superficies nécessaires temporaires pour les éoliennes, ce que je parlais tantôt, la superficie de 6 400 mètres carrés par éolienne, plus la superficie perdue par la sous-station, alors au niveau des éoliennes et de la sous-station, pour 25 éoliennes, on parle d'une perte temporaire d'environ 16,6 hectares.

1025 Évidemment, les chiffres que je vous donne là, c'est des chiffres qu'on a utilisés pour la demande à la CPTAQ, basés sur, à l'époque il y avait 29 positions d'éoliennes, maintenant, il y en

1030 a 28, on a des chiffres totaux qu'on a ramenés à un ratio pour 25 éoliennes. Donc, c'est des
chiffres approximatifs, mais ça donne quand même une bonne idée.

L'exercice a été fait pour chaque exploitation agricole touchée, qu'on a additionné les
1035 superficies.

Donc, pour les aires temporaires au niveau des éoliennes et de la sous-station, 16,6
hectares. Si on prend les chemins d'accès, comme je mentionnais tantôt, avec l'emprise de 13
mètres, les chemins d'accès partout où on va les utiliser, donc qu'on va construire, on parle d'une
1040 superficie de 33,6 hectares ou 34 hectares et là-dessus, il y a déjà des chemins existants. Alors,
la perte en culture, superficie en culture, j'enlève les chemins existants, on parle d'environ 29
hectares. Alors, ça, c'est pour la période de construction. On parle d'environ deux ans.

Maintenant, pour la période d'exploitation, si on prend les éoliennes, je mentionnais tantôt
les éoliennes à 0, 1 hectare, je parlais de 971 mètres carrés, si on arrondit ça fait environ 0,1
1045 hectare plus la sous-station, on aurait une perte de 3,1 hectares. Donc, pour les éoliennes et la
sous-station, cette superficie-là peut être abaissée, je ne sais pas si vous vous rappelez, comme
je mentionnais tantôt, on peut même passer de 971 mètres carrés à 320 mètres carrés, à la
demande des producteurs. J'imagine que chaque producteur va le demander, mais c'est une
demande qui peut être faite. Alors, à ce moment-là, on aurait une superficie, donc perte éolienne
1050 et sous-station, de 1,4 hectare pour l'ensemble des 25 éoliennes et la sous-station.

Alors, que les pertes au niveau des chemins d'accès durant la construction, 5 mètres, on
parle d'environ 6,4 hectares de perte de superficie par de nouveaux chemins. Je n'ai pas inclus
là-dedans les chemins existants qui sont déjà là, mais qu'on va améliorer, qui sont déjà utilisés
1055 comme chemins. Donc, on a une perte de 1,4 hectare plus 6,4 hectares, donc on a une perte
d'environ 7,8 hectares, disons en bas de 8 hectares.

De cette perte-là, il faut considérer, donc comme je le disais tantôt, il y a 1,4 hectare pour
les éoliennes et la sous-station; le 6,4 hectares qu'on dit, en théorie, perdu à l'agriculture, bien, va
1060 quand même servir à l'agriculture. Il faut prendre ça en considération, parce que les chemins
d'accès, je vous dirais, vont être pratiques pour les producteurs agricoles à plusieurs égards.
Alors donc, on l'a considéré comme une perte, mais jusqu'à un certain point, ça peut être un
atout intéressant pour les producteurs, pour pouvoir utiliser – par exemple pour sortir les récoltes
l'automne, lorsque le terrain est plus humide ou des choses comme ça.

Alors donc, c'est la perte globale au niveau du parc. Et on a regardé, on est en train, il y a
des discussions qui sont en cours ou qui vont être en cours avec les agriculteurs propriétaires,
l'Union des producteurs agricoles, pour trouver des façons pour essayer de compenser cette
1065 perte de 8 hectares, si on veut, qui peut être de différentes façons, on regarde plusieurs
scénarios.
1070

1075 Évidemment, ces scénarios-là vont devoir être en collaboration avec d'autres ministères. Je donne par exemple le scénario d'une possibilité, il y a des fossés agricoles que les agriculteurs, actuellement, dans certains cas, vont boucher pour faciliter les pratiques culturales. Alors, c'est des choses qui peuvent être regardées avec les terres de surplus qu'on va avoir. Encore là, il va falloir faire attention d'avoir, de faire ça en collaboration avec les ministères concernés pour avoir les autorisations et les permis.

1080 Ça peut être certains endroits où les terrains sont plus... des baises où les rendements sont moins élevés, on va avoir de la terre de surplus, par exemple, qu'on pourra utiliser pour aménager ces terrains-là. Ça peut être des solutions, dans le fond, qu'on essaie d'envisager pour remettre, si possible, certaines superficies en culture.

LE PRÉSIDENT :

1085 Parfait. Donc, je vais être honnête, j'ai de la misère à vous suivre un peu.

M. RÉJEAN RACINE :

1090 Arrêtez donc!

LE PRÉSIDENT :

Il est un peu tard, puis vous aviez beaucoup de chiffres.

1095 **M. RÉJEAN RACINE :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1100 J'imagine que ces documents-là sont déjà disponibles pour votre projet. Je comprends, par ailleurs, qu'il est vrai que madame a une préoccupation d'effets cumulatifs sur la situation. Est-ce que dans votre étude, vous avez effectivement fait un volet sur les effets cumulatifs? Est-ce que vous avez regardé la situation agricole?

1105 **M. RÉJEAN RACINE :**

Quand vous parlez des effets cumulatifs, ça peut arriver avec d'autres projets éoliens ou d'autres projets du secteur?

1110 **LE PRÉSIDENT :**

1115 D'autres projets éoliens. Parce que là on est, l'effet sur les terres agricoles, ça peut être avec d'autres projets éoliens, avec le projet de lignes, avec les projets existants ou anticipés, avec d'autres projets qui peuvent être du changement, du dézonage pour un agrandissement urbain ou pour autre élément, parce que dans les faits, il y a beaucoup de demandes qui sont faites, j'imagine, à la CPTAQ, en provenance de la MRC du Haut-Richelieu ou de la région d'étude. Je n'ai pas vérifié, mais ça, on va avoir de chiffres, éventuellement, sur cette question.

1120 Donc, est-ce que vous avez regardé la question du territoire agricole pour l'effet cumulatif dans la région?

M. RÉJEAN RACINE :

1125 Monsieur le président, c'est dans la directive, on doit considérer les impacts cumulatifs. Dans le cas du territoire agricole, on doit considérer les projets qui sont connus publiquement au moment où on fait l'étude. Donc, c'est ce qui a été fait, compte tenu – là, je n'ai pas la page exactement là, mais compte tenu des projets qui étaient à notre connaissance au moment de faire l'étude, il n'y avait pas lieu de se préoccuper de cet élément-là, compte tenu de la grandeur de la superficie qui est en cause et compte tenu qu'il y avait la volonté aussi de viser, par les compensations, une perte... zéro perte nette, d'une certaine manière.

LE PRÉSIDENT :

1135 Parfait.

Mme JOHANNE MCDERMOTT :

Si j'en crois ces messieurs, on gagnerait presque de la terre.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

On essaie d'éviter les pertes nettes d'usage. Je comprends, c'est déjà très innovant. Parce qu'il n'y a pas beaucoup de dossiers, je n'ai pas souvent entendu, moi, qu'on voulait compenser des pertes d'usage ou chercher à les éviter.

1145 **Mme JOHANNE MCDERMOTT :**

1150 Dans les faits, j'ai l'impression que ça ne se produit pas beaucoup, mais en fait, aussi, dans leurs études, ils ne tiennent absolument pas compte des kilomètres de lignes, de pylônes qui vont être sur les terres agricoles et qui vont être perdues aussi. Et donc, c'est ça, là, on pourrait parler

que de TransAlta, de tous leurs projets, quelle surface ils occupent, pylônes et éoliennes compris, et la réponse aussi devrait venir des intervenants qui sont dans le milieu, que sont l'UPA et la CPTAQ. Est-ce qu'on ne devrait pas les avoir ici pour répondre à des questions comme ça?

1155 **LE PRÉSIDENT :**

1160 La CPTAQ, non, on ne peut pas convoquer la CPTAQ, c'est un tribunal administratif. Ses décisions, il rend des décisions, ce qui n'est pas le cas du Bureau. Il y a donc une juridiction, et il est vrai, un partage de juridiction d'une certaine façon, et il est également vrai que la Commission de protection du territoire agricole fait des auditions au moment des questions de demandes de zonage, dézonage ou changement d'usage, et que l'UPA est entendue, comme d'autres personnes peuvent être entendues. Et il revient à la CPTAQ de déterminer ses règles.

1165 L'UPA, pour la Fédération de l'UPA, Saint-Jean-Valleyfield a déposé une requête d'audience, elle viendra peut-être poser des questions, sinon elle déposera un mémoire et elle nous fera état de ses préoccupations. Je comprends, par ailleurs, que dans votre question des effets cumulatifs, on pourrait aller voir du côté d'Hydro-Québec, parce qu'il y a la question de la ligne qui est un peu associée quand même au projet, qui nous permettrait d'avoir une idée de l'ordre de grandeur, par pylône, pour les 120 kV de perte d'usage agricole. Je vous propose qu'on aille voir Hydro-Québec.

1170 **Mme JOHANNE MCDERMOTT :**

1175 D'accord. Mais je voulais juste dire aussi que dans le rapport du BAPE – 238, je crois –, à Carleton-sur-Mer, le BAPE disait que dorénavant, les projets devraient être acceptés, devraient être traités globalement, les lignes hydroélectriques en même temps que les éoliennes. Ça fait partie d'une seule et même chose et ça devrait être traité au même moment.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Et on a aussi eu du ministère, hier, l'avis à l'effet que cette ligne, compte tenu que c'est des propriétaires différents, qu'ils ne sont pas considérés, au ministère, dans la directive, comme un même projet. Ce sont comme deux projets. Vous avez de beaux éléments pour votre mémoire.

1185 **Mme JOHANNE MC DERMOTT :**

Ah, oui.

LE PRÉSIDENT :

1190 Peut-être que je retournerais quand même à monsieur Chaîné, juste avant de faire une
pause de cinq minutes, parce que nous avons dépassé la capacité de la salle, et nous devons
voir la décision que nous prendrons. Donc, je vais demander à monsieur Chaîné, simplement de
nous dire un peu, quand on parle de cette ligne, là, il y a combien de pylônes qui seraient
implantés, et c'est quoi la superficie de perte d'usage par pylône?

1195

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

1200 Oui, tout à fait. On parle de 25 pylônes. Sur les 25 pylônes, il y a 22 pylônes qui sont des
pylônes... c'est-à-dire qui ne sont pas des pylônes. Il y aurait 3 pylônes d'angle qui sont
légèrement plus importants que les 22 pylônes réguliers. Les 22 pylônes réguliers, c'est des
pylônes à encombrement réduit. Donc, pour visualiser un peu, c'est comme si on prenait quatre
tables, la dimension c'est 2 mètres par 2 mètres pour l'empatement du pylône, et c'est des
pylônes sans hauban. Donc, ça vise à diminuer autant que possible toute l'empreinte au sol
possible, et aussi éviter les désagréments que les haubans peuvent provoquer pour l'exploitation
1205 agricole.

1205

1210 À cette superficie-là de 2 mètres par 2 mètres, donc 4 mètres carrés, si on ajoute à ça une
marge de manœuvre autour du pylône pour permettre à la machinerie agricole de circuler, on
peut considérer, en étant très conservateur, c'est-à-dire en prenant des marges élevées, on peut
étendre cette zone-là à 6 par 6, pour tenir compte du contournement des pylônes, et on arrive à
une superficie de 36 mètres carrés qui serait perdue par pylône. On multiplie ça par les 22
pylônes qui sont à encombrement réduit, et on ajoute la superficie aux 3 pylônes d'angle, à ce
moment-là, on arrive à une superficie totale de 0,24 hectare, donc 2 400 mètres carrés, avec des
hypothèses très conservatrices.

1215

LE PRÉSIDENT :

1220 Parfait. Madame Normandin, est-ce que c'est possible, dans les documents que vous allez
nous donner, d'avoir les valeurs dans la région pour les pertes d'usage, pour l'inclusion et pour
l'exclusion?

1220

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

1225 Pour l'inclusion et l'exclusion de territoire agricole?

1225

LE PRÉSIDENT :

De zonage agricole, oui.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

1230

Oui, oui. Ça va être compris dans le tableau.

JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1235

Et ça, ça serait dans les Jardins-de-Napierville, ce n'est pas dans le Haut-Richelieu.

LE PRÉSIDENT :

1240

Non, non, c'est dans le Haut-Richelieu. Dans la MRC du Haut-Richelieu et dans les Jardins-de-Napierville, peut-être pour les deux, disons.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

1245

Oui, sans problème, je peux vous envoyer les deux MRC.

LE PRÉSIDENT :

1250

Merci. Donc, je dois faire une pause de cinq minutes pour m'entretenir – merci Madame – pour m'entretenir avec monsieur Bastien, le pompier en chef.

PAUSE

1255

LE PRÉSIDENT :

1260

Veuillez vous asseoir, pour ceux qui peuvent s'asseoir, je vais reprendre et vous faire état de la situation. Pour ceux qui sont sur la Web diffusion et pour ceux qui se joints à nous dans le courant de la soirée, nous avons reçu ce matin une plainte à l'effet que la salle était au-dessus des capacités, ce qui mettait en péril les risques de santé et sécurité des gens qui sont dans cette salle, s'il advenait une obligation de sortir rapidement.

1265

C'est pour ça que vous avez dans la salle, les pompiers, qui ont été invités à venir ici par la Municipalité, pour faire respecter cette réglementation sur la capacité maximale de personnes dans la salle.

Nous avons démarré l'audience à 19 h, nous étions autour de 140 personnes, 150 personnes. À l'heure actuelle, nous avons dépassé la capacité de 160 d'à peu près 25 personnes. Donc, nous sommes à peu près 185 personnes.

1270 La commission considère que c'est important que toutes les personnes puissent avoir
l'information. Il serait désagréable à la commission de laisser ou de faire sortir des gens qui
aimeraient recevoir de l'information, mais qui ne pourraient pas la recevoir, peut-être parce qu'ils
sont arrivés après ou autre situation.

1275 Dans cette idée et volonté de pouvoir donner le maximum d'information au maximum de
personnes, et compte tenu de l'intérêt que vous avez pour avoir de l'information, parce qu'on le
voit le nombre de personnes, le nombre d'inscriptions que vous avez, la commission a convenu
ce qui suit.

1280 Ce soir, nous allons ajourner. Cet ajournement, il est nécessaire maintenant. La raison est
que nous allons changer de salle. Demain, nous serons dans une salle à 13 h 30 qui contient
plus de 300 personnes, ce qui permettra à toutes les personnes qui veulent d'assister à
l'audience.

1285 Je ne suis pas en mesure de vous dire pour l'instant si dans cette salle nous aurons la Web
diffusion. Pour les personnes qui sont en ligne, vous pourrez vérifier demain sur le site Internet du
Bureau, nous pourrons vous faire état de la situation.

1290 Les gens qui s'occupent de la logistique de la salle vont rentrer dans une, comme on dirait,
dans une période critique puisqu'ils nécessitent à peu près deux heures et demie pour
désinstaller et quatre heures et demie de temps pour la réinstaller. Donc, vous comprendrez que
si on décidait d'ajourner à 22 h, ce serait à peu près impossible de faire ce transfert et nous ne
voulons pas, la commission ne veut pas se retrouver dans la même situation demain.

1295 Nous allons donc ajourner. Nous allons donc reprendre demain à 13 h 30. Notez l'endroit et
vous pourrez aussi le confirmer sur le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,
ce sera Centre Léodore-Ryan à Lacolle, au 10, rue Sainte-Marie. Donc, au Centre Léodore-Ryan
à Lacolle, au 10, rue Sainte-Marie.

1300 Donc, je m'excuse du contretemps que cela a pu avoir causé, et nous allons nous retrouver
demain à 13 h 30. Je vous avise déjà que nous siégerons demain après-midi, que nous
siégerons demain soir et que nous siégerons vendredi matin, et peut-être une autre séance s'il y
a lieu.

1305 Donc, je vous remercie pour votre compréhension, et je vous souhaite une bonne fin de
soirée.

AJOURNEMENT

1310 * * * * *

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1315

ET J'AI SIGNÉ :

1320

Yolande Teasdale, s.o.

1325

1330